Procès-verbal de la séance extraordinaire

du Conseil général de la Ville et Commune de Boudry

du lundi 28 septembre 2026

La séance du Conseil général, réuni à la salle de spectacles, à 20 h 00, est ouverte et présidée par Mme F. Matthey, Présidente.

Ordre du jour :

1. Appel 2
2. Procès-verbal de la séance du 29 juin 2026 – Correspondance 2
3. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'investissement, d'un montant de CHF 565'000.00 TTC permettant le remplacement de la pelouse synthétique du Stade des Buchilles 3
4. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit de CHF 260'012.00 TTC pour l'achat d'une balayeuse électrique destinée à la voirie 4
5. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant l'octroi d'un crédit de CHF 92'000.00 TTC pour l'achat d'un nouveau véhicule électrique destiné à la voirie 5
6. Motion du groupe PLR intitulée « Relions Boudry » 5
7. Motion du groupe PS intitulée « Pour la création d'espaces de détente et de convivialité destinés aux habitants de Boudry » 8
8. Motion du groupe PS intitulée « Pour la remise en état et l'amélioration de la Place du 650ème » 9
9. Motion du groupe PS intitulée « Mise à disposition d'un local climatisé pour les personnes âgées ou en situation de handicap dans le cadre du plan canicule » 10
10. Postulat du groupe PLR intitulé « Vision cohérente de nos places de parc » 11
11. Postulat du groupe PLR intitulé « Le centre fédéral d'asile (CFA) : avantages et inconvénients pour la Commune de Boudry et ses habitant-es » 12
12. Interpellation du groupe PS intitulée « Tarifs de l'électricité à Boudry : pourquoi sommes-nous parmi les plus chers ? » 13
13. Interpellation du groupe PS intitulée « Installation de patrouilleurs·euses scolaires sur le passage-piéton sis sur la route de Cortaillod » 14
14. Informations du Conseil communal 15
15. Questions 16

1. Appel

Mme F. Matthey (Présidente) : En préambule, je souhaite donner deux petites informations.

Nous siégeons aujourd'hui dans une nouvelle disposition à la demande du Conseil communal qui souhaitait ne pas se voir séparé par le bureau du Conseil général. Nous verrons si cette disposition est adéquate ou si nous modifions encore pour la prochaine séance.

De plus, si nous ne prolongeons pas trop la séance, le Code Bar sera encore ouvert pour accueillir celles et ceux qui le souhaitent pour un verre.

L'appel fait constater la présence de 41 membres suivants :

1. *Alberti Geoffroy (suppléant)*
2. Aubert Sylvie
3. Barrabas Romain
4. Belgrano Martine
5. Blanc Stephen
6. Brossard Marc
7. Buschini Claude
8. Chapuisod Nathalie
9. Couverchel Marc
10. Da Silva Helder
11. De Nuccio Emanuele
12. Durgnat Lopez Carole
13. Fasel Stéphane
14. Gillardin Caroline
15. Keller Stéphane
16. Koller Jenny
17. Kneubühler Jean-Pierre
18. Matthey Fanny
19. *Meisterhans Pierre (suppléant)*
20. Monteiro Ramos Carlos
21. Mühlematter Daniel
22. Musitelli Delio
23. Musitelli-Taillard Océane
24. Oliva Patrick
25. *Patocchi Anita (suppléante)*
26. Paz Sandro
27. Pedimina Pascal
28. Petermann Jean-Michel
29. Piscopiello Cosimo
30. Preisig Ducommun Pascale
31. Rey Denis
32. Rossetti Sam
33. *Rota Corinne (suppléante)*
34. Rota Danilo
35. Rousseau Maryse
36. Rousseau Nicolas
37. Sandoz Alain
38. Vicario Fabio
39. Vuillaume John
40. Vuillaume Jonas
41. Wessner Jérôme

Par conséquent, la majorité absolue est fixée à 21.

Membres excusés : Mmes L. Dubois et C. Rais et MM. M. Fortin et M. Rigaux

Tous les membres du Conseil communal sont présents : M. E. Dubois (VERT·E·S), président, Mme M. Schlaeppi (PS), vice-présidente, Mme A. Macherel Rey (PS), secrétaire, Mme C. Zeter (PLR) et M. P. Chapuisod (PLR), membres.

2. Procès-verbal de la séance du 29 juin 2026 – Correspondance

Le procès-verbal du 29 juin 2026 est adopté à l'unanimité.

Il y a trois correspondances :
- Courrier du 19 août 2026, de la part de M. Philippe Ducommun
- Courrier du 26 août 2026, de Mme A. De Montmollin,

- Courrier du 11 septembre 2026, de Mme A. Wüthrich

La présidente lit les trois courriers à l'assemblée.

3. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'investissement, d'un montant de CHF 565'000.00 TTC permettant le remplacement de la pelouse synthétique du Stade des Buchilles

Mme F. Matthey (Présidente) : Le Stade des Buchilles qui a été inauguré en juin 2013 nécessite un entretien régulier ainsi que des investissements périodiques. Au cours des deux dernières années, plusieurs travaux importants ont déjà été réalisés, notamment le remplacement de l'éclairage ainsi que l'amélioration de la surface de l'un des terrains naturels. Le présent rapport concerne la pelouse synthétique du terrain principal qui présente aujourd'hui des signes d'usure importants. Afin de maintenir la conformité de l'installation aux normes sportives actuelles, de garantir une qualité de jeu optimale et d'assurer la sécurité des utilisateurs, le Conseil communal souhaite procéder au remplacement complet de la surface synthétique. Le crédit d'investissement sollicité s'élève à CHF 565'000.00. La parole est à la Commission de gestion et des finances

M. A. Sandoz (au nom de la CGF) : La Commission de gestion et des finances a accepté à l'unanimité ce rapport, malgré l'investissement conséquent qu'il représente. Il faut relever deux choses : premièrement, nous connaissons généralement les fournisseurs de ce type de pelouses synthétiques, mais nous voulions savoir s'il y avait plusieurs offres. Il nous a été communiqué que c'était le cas et que, malgré un calendrier assez serré, même si le crédit était accepté, il y aurait encore une discussion avant le choix du fournisseur définitif. Deuxièmement, Boudry, en tant que site sportif, est désormais sur la carte de la Suisse, voire de l'Europe, puisque nous avons accueilli l'équipe féminine en préparation du Championnat d'Europe féminin. Je pense donc que c'est une bonne chose que nous soyons unanimes concernant cet investissement. Je voudrais encore mentionner qu'il existe potentiellement une aide provenant d'un fonds CISIC, à hauteur maximale de 15 %. L'IA m'a appris qu'il s'agissait d'un fonds créé en décembre 2025, alimenté à hauteur de 32 millions de francs jusqu'en 2032. Sur ces 32 millions, environ 11 millions ont déjà été utilisés à La Chaux-de-Fonds pour deux projets, aux Mélèzes et au stade de la Charrière, ainsi que 2 millions pour le bas du canton, à Milvignes, pour une salle de sport double à CESCOLE et à Bevaix, également pour une salle de sport double. J'espère donc qu'il y aura aussi un petit quelque chose pour Boudry de la part de ce fonds CISIC. Je vous remercie de votre attention.

M. S. Paz (au nom de la CSLCTE) : Avant de se prononcer, la Commission a simplement posé une question : elle voulait savoir si le FC Boudry allait subir une augmentation de loyer en raison de cet investissement. Il nous a été répondu que non. Suite à cette réponse, la Commission a accepté à l'unanimité le rapport proposé par le Conseil communal.

M. C. Buschini (au nom du groupe PLR) : La grande famille du FC Boudry, avec 400 juniors, doit être en ordre avec les installations des Buchilles. C'est pourquoi, le renouvellement du terrain synthétique est à l'ordre du jour. Ainsi, le PLR accepte à l'unanimité ce crédit.

M. J. Wessner (au nom du groupe PS) : Le parti socialiste a pris connaissance de la demande de crédit de CHF 565'000.00 et du rapport dont il relève par ailleurs la qualité, bien qu'il regrette l'absence d'information concernant l'attribution des mandats aux entreprises. Il l'invite à faire preuve de plus de transparence à l'avenir. Concernant la demande de crédit, « il s'agit d'un investissement financièrement rationnel et socialement indispensable pour la jeunesse de notre commune ». C'est ce que le parti socialiste soutient : « une ville vivante, ouverte sur l'avenir, des infrastructures pour tous les âges, financées par des investissements raisonnables et réfléchis » Ce sont les termes que le PS

utilisait pour soutenir le projet de Maison de jeunes, en juin dernier, dans cette même salle. Bien que l'investissement du projet qui nous concerne aujourd'hui soit sensiblement supérieur, l'appréciation reste identique. Le sport est un vecteur majeur d'appartenance à une communauté, d'intégration et de sociabilisation. À ce titre, il doit bénéficier d'infrastructures de qualité. Pour ces raisons, notre groupe soutiendra à l'unanimité cette demande de crédit. Je vous remercie pour votre attention.

M. R. Barrabas (au nom du groupe des Vert·e·s) : Tout a été dit, nous soutenons aussi ce rapport.

M. E. Dubois (CC) : J'avais une remarque concernant les subventions CISIC : le plancher est à 15% et il existe encore deux possibilités de 5% qui sont des bonus, qui vont dépendre des critères d'accessibilité et puis de l'utilisation maximale. Donc ce n'est pas maximum 15%, mais plutôt un minimum de 15% et ensuite on pourra encore obtenir des bonus, donc ce sont plutôt des bonnes nouvelles.

Au vote, l'arrêté est accepté à l'unanimité.

4. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit de CHF 260'012.00 TTC pour l'achat d'une balayeuse électrique destinée à la voirie

Mme F. Matthey (Présidente) : Le rapport du Conseil communal propose l'octroi d'un crédit de CHF 260'012.00 TTC pour remplacer la balayeuse de la voirie, une Boschung S3, en service depuis 12 ans. L'état de la machine présente une usure importante et des pertes de performance globale. Les coûts de réparation et les temps d'immobilisation s'accentuent de manière importante. Cinq véhicules ont été testés et c'est la Bucher CityCat V20E qui a été retenue pour son ergonomie de travail, son entretien facilité et son autonomie de travail. La parole est à la Commission de gestion et des finances.

M. A. Sandoz (au nom de la CGF) : Autant j'étais un peu long pour le point 3, je serai bref pour le point 4. Une seule chose a été relevée, et je pense que les partis en parleront également, c'est le fait que ce n'était pas un investissement budgété, mais on nous a signalé qu'il n'y aura pas besoin de compenser par autre chose vu que normalement tous les investissements ne seront pas réalisés, qu'il n'y avait pas de problèmes financiers à cause de ce véhicule. L'unanimité n'a pas été atteinte, le résultat du vote était 7 oui et une abstention.

Mme J. Koller (au nom du groupe des Vert·e·s) : Plusieurs personnes ont été surprises de ne pas trouver de comparatif dans le présent rapport. C'est quelque chose qui est souhaité et que nous recevions habituellement. Le deuxième point concerne le fait que cette dépense n'était pas prévue au budget des investissements. Pour autant, nous accepterons ce rapport à l'unanimité ou, en tout cas, à une large majorité.

M. S. Keller (au nom du groupe PLR) : Nous avons les mêmes remarques que Les Vert·e·s concernant le budget. Toutefois, le rapport était bien fait et nous allons donc voter en faveur de l'acquisition de la balayeuse.

M. D. Rota (au nom du groupe PS) : Tout a été dit. Le PS acceptera ce crédit. Néanmoins, nous nous interrogeons sur la qualité du rapport : il n'y a pas de comparatif et il semble que ce soit la balayeuse la plus chère qui ait été retenue. Nous aurions souhaité pouvoir comparer ces différents éléments afin de prendre une décision en toute connaissance de cause. Le PS acceptera néanmoins ce rapport.

M. P. Chapuisod (CC) : Deux éléments que je peux vous apporter : concernant le plan des investissements, il a été demandé aux services communaux, notamment à la voirie, d'établir un calendrier des investissements et du remplacement des véhicules. Celui-ci sera intégré au budget.

Concernant le tableau comparatif comprenant les autres offres et les différents essais, je peux vous le présenter ce soir. *(Ce tableau est annexé au présent procès-verbal.)* Vous pouvez y voir l'offre retenue dans son intégralité, ainsi que les autres modèles et leurs prix. J'ai également demandé l'ajout d'un modèle équipé d'un moteur thermique afin de permettre une comparaison. Je vous invite toutefois à considérer ces chiffres avec prudence, car ils ne sont pas définitifs en ce qui concerne les autres balayeuses. Il s'agit en effet d'offres de base. Les prix pourraient encore évoluer au moment de la commande.

Au vote, le rapport est accepté à 34 voix et 6 abstentions.

5. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant l'octroi d'un crédit de CHF 92'000.00 TTC pour l'achat d'un nouveau véhicule électrique destiné à la voirie

Mme F. Matthey (Présidente) : Le Conseil communal nous propose de voter un crédit de CHF 92'000.00 TTC pour l'acquisition d'un véhicule supplémentaire au service de la Voirie. Ce véhicule 100 % électrique est destiné à assurer les tournées de ramassage des poubelles et des déchets sauvages, ainsi que les travaux d'arrosage en zone urbaine. Il permettra ainsi de libérer le Dacia Dokker et le Meili Urs pour d'autres travaux. La parole est à la Commission de gestion et des finances.

M. A. Sandoz (au nom de la CGF) : Ce rapport a été accepté par 7 voix et 1 abstention. Nous n'avons rien de plus à ajouter. Je passe la parole aux groupes.

M. S. Fasel (au nom du groupe PLR) : Le PLR soutiendra cet achat. La présentation qui a été faite a également mis en évidence que ce véhicule électrique correspond aux usages les plus performants qui existent aujourd'hui, tant en matière de confort que de nuisances sonores. Le Conseil communal nous a également informés que deux bornes de recharge seront installées. Celles-ci permettront non seulement de recharger ce véhicule, mais également les futurs véhicules de la voirie.

M. D. Rota (au nom du groupe PS) : Nous avons les mêmes remarques que pour le rapport précédant, toutefois nous accepterons la demande de crédit.

Mme J. Koller (au nom du groupe des Vert·e·s) : Mêmes remarques, même vote.

M. P. Chapuisod (CC) : Oui, il existe également un tableau comparatif pour ce véhicule *(également annexé au procès-verbal)*. Vous pouvez remarquer qu'il y a une différence de prix, mais la remarque complémentaire indique que les deux autres véhicules seraient dangereux par rapport aux routes que nous avons à Boudry, notamment avec des pentes à plus de 10%. Clairement, nous comprenons pourquoi l'autre véhicule a été choisi.

Au vote, l'arrêté est accepté 36 voix et 4 abstentions.

6. Motion du groupe PLR intitulée « Relions Boudry »

Mme F. Matthey (Présidente) : Le groupe PLR souhaite que certaines liaisons de mobilité soient améliorées ou aménagées. Selon le texte de la motion, il s'agit en particulier du Sentier des Ecoliers qui relie le collège de Vauvillers à la gare CFF ; de la ligne de bus 613 qui relie le centre-ville à la zone industrielle et au plateau de Perreux et, enfin, de la route qui mène à la plage de Boudry.

Au travers de cette motion, le PLR demande au Conseil communal :

- d'élaborer et de présenter une stratégie visant à améliorer de manière concrète et coordonnée les liaisons de mobilité entre ces différents pôles, et
- il l'invite à présenter un rapport exposant les mesures envisageables, leurs coûts, les bénéfices attendus ainsi que les étapes de mise en œuvre.

Dans un premier temps, la parole est donnée à l'auteur de la motion, en l'occurrence le groupe PLR, pour qu'il puisse brièvement développer sa motion.

Le Conseil communal demande à prendre la parole en premier, Mme F. Matthey demande si cela sera le cas pour toutes les motions ou juste pour celle-ci, s'excuse auprès de M. Musitelli et donne la parole au Conseil communal.

M. E. Dubois (CC) : Nous souhaitons parler en premier pour ce point et pour le point 8. Par rapport à cette motion, nous allons répondre aux différents points à développer à tour de rôle par rapport aux dicastères concernés. Le premier point concerne le sentier des écoliers et je passe la parole à M. P. Chapuisod.

M. P. Chapuisod (CC) : Concernant ce sentier, une étude et des frais ont déjà été pensés pour contrôler la géologie et améliorer le sentier tout prochainement avec une demande de crédit qui vous parviendra dans le courant de l'année prochaine.

M. E. Dubois (CC) : Au sujet de la ligne 613, il a été refait, avec le Service cantonal des transports (SCTR), une analyse du taux de fréquentation et les résultats sont supérieurs à 30%. Cela signifie que cette ligne n'est plus menacée, à court terme, de fermeture, ainsi cela nous laisse jusqu'en 2029, pour renforcer durablement cette fréquentation au-delà des 30%. Le seuil, jusqu'au 31 décembre de l'année passée, était à 20%, ce qui explique pourquoi tout à coup cette ligne 613 est devenue visible. Mais cette ligne n'est plus du tout menacée.

Mme C. Zeter (CC) : Oui, nous avons encore des projets à l'étude dans nos services qui concerne le concept de « Relions Boudry », dont certains figurent dans les plans d'agglomérations qui nous permettent d'obtenir des financements cantonaux. Et ces projets sont à divers stades de finalisations, certains vous parviendront encore dans les mois qui viennent, d'autres d'ici la fin de la législature et puis certains grands projets, d'envergure cantonale, sont déjà à l'étude, mais seront présentés ultérieurement.

Concernant la plage : la liaison avec la plage de Boudry doit faire l'objet d'une réflexion globale portant son accessibilité à toute forme de mobilité, en particulier la mobilité douce. Pour le bien-être de nos habitants, cette zone de détente aurait le mérite de faire l'objet d'une réflexion pour la rendre accessible de manière confortable à notre population. Cette attractivité passe par des voies d'accès sécurisées et réfléchies pour les différentes formes de mobilité.

M. E. Dubois (CC) : Par rapport à cette liaison, il faut savoir qu'un groupe de travail a été constitué il y a quelques mois déjà pour apporter une solution entre Boudry et Boudry-Plage.

M. H. Da Silva (en son nom) : Motion d'ordre

Mme F. Matthey (Présidente) : Pendant que le Conseil communal s'accorde sur les réponses à donner, je prends la motion d'ordre de M. H. Da Silva.

M. H. Da Silva (en son nom) : J'aimerais juste savoir sur quelle base du règlement on inverse les rôles, car dans les motions, c'est une demande qui est faite du Conseil général au Conseil communal et qui

demande un rapport et non pas des réponses immédiates. Je ne sais pas pourquoi il a été commencé d'ouvrir une discussion et répondre.

M. E. Dubois (CC) : Non, justement M. H. Da Silva, les réponses à cette motion font l'objet de rapports en cours. Donc la position du Conseil communal, ce que l'on vous demande de faire, sachant que ces rapports sont déjà en cours de rédaction, nous vous demandons de refuser l'entrée en matière sur cette motion ou de la retirer. Nous faisons une motion dans le vide, les rapports sont déjà écrits.

M. H. Da Silva (en son nom) : Nous laisserons de toute façon M. Musitelli défendre la motion…

Mme F. Matthey (Présidente) : Merci M. H. Da Silva. De manière générale, le Conseil communal peut toujours prendre la parole en premier lieu s'il le souhaite, et le bureau ou la présidence peut la lui accorder. En l'occurrence, je n'avais pas pris connaissance de cette information sur ECHO, j'en prends l'entière responsabilité. Est-ce que le Conseil communal, qui souhaitait prendre la parole, a terminé sa prise de position. Si oui, je donne la parole à l'auteur de cette motion, donc au PLR, M. D. Musitelli.

M. D. Musitelli (au nom du groupe PLR) : Toutefois, avec les réponses que nous avons reçues, j'aimerais demander 5 minutes de suspension de séance afin de pouvoir en discuter avec mon groupe.

Mme F. Matthey (Présidente) : D'accord, la suspension de séance est accordée. Il est 20h40, nous reprenons à 20h45.

Reprise de la séance.

M. D. Musitelli (au nom du groupe PLR) : Effectivement, l'objectif de cette motion va dans le sens de ce que le Conseil communal vient de dire, et je l'en remercie. L'objectif de cette motion est que le Conseil général et le Conseil communal avancent ensemble pour le développement futur de Boudry, de manière cohérente et globale. Il est vrai que le PLR a, par le passé, refusé certains projets, non pas nécessairement sur leur principe, mais parce que nous estimions qu'ils pouvaient manquer de cohérence dans une vision d'ensemble. Nous n'allons pas refaire tout le débat, mais, typiquement, la ligne de Chambrelien en est un exemple. Le PLR n'était pas opposé à cette idée, mais nous estimions que la réflexion globale et la manière de procéder faisaient défaut. Il est facile, pour un parti politique, de critiquer et de refuser des projets. Toutefois, il n'en demeure pas moins qu'il faut ensuite être cohérent et proposer des solutions. C'est dans cette optique que le PLR présente la motion « Relions Boudry », qui s'inscrit véritablement dans une démarche de proposition pour le développement de Boudry, avec une vision complète et globale. Ce que nous demandons, et cela a déjà été dit, c'est que notre belle commune se développe de manière harmonieuse, que ses différents pôles soient reliés, et même bien reliés, afin que la population puisse se déplacer facilement grâce à une offre multimodale adaptée aux besoins des différents secteurs. Nous savons que ce n'est aujourd'hui pas toujours le cas. Quelques exemples ont déjà été donnés. Nous constatons qu'une stratégie visant à améliorer et à coordonner les liaisons de mobilité est en cours de réflexion. Cela passe également par une meilleure coordination des horaires entre les différents prestataires de transport, afin qu'une personne n'ait pas à attendre une heure et demie à un endroit avant de pouvoir emprunter le prochain transport public. C'est cette vision globale que nous demandons. Nous sommes très heureux de constater que le Conseil communal a déjà plusieurs projets en préparation. Certes, la motion a été déposée le 29 juin 2026, et non pas 2016, vous l'avez bien compris, mais si, dans le cadre du rapport demandé, le Conseil communal a déjà effectué une partie du travail, tant mieux. Le rapport n'en sera que plus rapide à établir et nous ne pouvons que nous réjouir d'aller dans cette direction. C'est pour cette raison que nous vous demandons d'accepter cette motion.

M. N. Rousseau (au nom du groupe PS) : Pour une fois, je serais d'accord avec mon collègue du PLR, M. D. Musitelli, je pense que cette motion est tout à fait recevable, quand bien même le Conseil

communal a des projets qui vont de ce sens. Cela ne me paraît pas contradictoire de voter cette motion. D'autant plus qu'elle soulève un problème important, de réelles préoccupations de la population soucieuse de voir mieux reliées les différentes parties de la ville. En particulier, nous apprenons avec satisfaction que le sentier des écoliers va être réaménagé, c'est un point important, nous attendons que le rapport suive. Le maintien de la ligne 613, nous y étions acquis aussi. Nous sommes satisfaits de voir que cela va être le cas. La route de la plage pose des problèmes spécifiques, qui rendent ici assez complexes les solutions à apporter : présence de terrains privés, trois zones d'accès qui sont presque parallèles, une route et deux sentiers. La circulation varie beaucoup en fonction du temps et de la saison, et sur ces trois chemins, vous avez un mélange des divers types de mobilités (piétons avec ou sans chien, cyclistes, voitures). Je pense que cela n'est pas si facile à régler, mais je me réjouis de voir que la commune, en fonction de l'interprétation de cette motion, nous fera des propositions, d'autant plus avec la suppression programmée du camping, nous aurons un bel espace, peut-être un peu plus étendu à offrir à notre population. Donc nous accepterons cette motion.

Mme C. Durgnat Lopez (au nom du groupe Les Vert·e·s) : Cette motion fait partie d'un déluge d'objets à traiter ce soir. Il semble que nous soyons entrés dans une période de campagne pré-électorale. À ce sujet, nous ne sommes pas tous du même avis, peut-être qu'elle n'est pas très utile, puisque que le travail est déjà en train d'être fait, peut-être qu'il s'agit juste de concrétiser dans un certain délai ces travaux. Dans tous les cas, notre groupe ne va pas s'opposer et le vote est libre.

Mme F. Matthey (Présidente) : Je souhaite apporter une petite précision concernant la procédure. Dans le cadre d'une motion, lorsque le Conseil communal traite son objet au travers d'un autre rapport, par exemple relatif à la mobilité ou au réaménagement d'un sentier, il peut proposer son classement, dès lors que son contenu a été pris en compte et qu'elle n'a plus de raison d'être. Dans le cas présent, la motion porte sur trois points spécifiques qu'il me paraît difficile de traiter intégralement dans un seul rapport du Conseil communal. En revanche, grâce aux projets mentionnés dans sa prise de position, il pourra vraisemblablement répondre à certains de ces points et, le cas échéant, liquider une partie de la motion.

Au vote, ce rapport est accepté par 37 voix et 3 abstentions.

7. Motion du groupe PS intitulée « Pour la création d'espaces de détente et de convivialité destinés aux habitants de Boudry »

Mme F. Matthey (Présidente) : Le parti socialiste souhaiterait que certains lieux de la Ville soient valorisés afin d'offrir à la population des espaces de rencontre, de repos et de convivialité. Plus précisément, il demande notamment d'étudier l'aménagement de l'ancien cimetière situé à la rue des Vermondins, ainsi que de certains espaces aux abords de l'Areuse (derrière le bâtiment des Isles 5). La parole est à l'auteur de la motion.

M. D. Rota (au nom du groupe PS) : La commune de Boudry bénéficie d'un cadre naturel de qualité, notamment grâce à l'Areuse et à ses nombreux espaces verts. Certains lieux pourraient être mieux valorisés afin d'offrir à la population des espaces de rencontre. La motion propose d'étudier l'aménagement de l'ancien cimetière situé à la rue des Vermondins, ainsi que la valorisation de certains espaces aux abords de l'Areuse (derrière le bâtiment des Isles 5). Ces « Espaces détente » pourraient être aménagés de manière simple avec des bancs, tables, espaces ombragés, plantations, etc. Nous remercions d'avance le Conseil communal pour ses réponses.

M. J.-P. Kneubühler (au nom du groupe PLR) : Le PLR trouve que cette motion est louable et intéressante, mais nous signalons tout de même qu'une étude d'aménagement de l'ancien cimetière est déjà en cours auprès de la Commission de l'urbanisme. Toutefois, nous soutiendrons cette motion.

Mme C. Durgnat Lopez (au nom du groupe Les Vert·e·s) : Cette motion fait écho à des demandes déjà formulées par notre groupe. Pour autant qu'elle ne donne pas lieu à un concept « Espaces détente » élaborés à grands frais par des entreprises externes comme le « Plan Lumière », il y a une dizaine d'années, concept ensuite rangé dans un tiroir, notre groupe acceptera cette motion à sa majorité. En effet, des bancs et des tables à l'ombre, ainsi que des équipements simples favorisent la convivialité, le b à ba de notre époque, et peut être mis en place rapidement.

Au vote, la motion est acceptée à 39 voix et une abstention.

8. Motion du groupe PS intitulée « Pour la remise en état et l'amélioration de la Place du 650ème »

Mme F. Matthey (Présidente) : Le parti socialiste souhaite que les équipements actuellement détériorés de la place du 650e soient entretenus correctement afin de garantir aux utilisateurs et utilisatrices un espace accueillant, fonctionnel et sûr. Au travers de cette motion, le PS demande qu'une étude soit réalisée afin d'établir un état des lieux complet de la Place du 650ème ; de prévoir les moyens financiers nécessaires à la remise en état ou le remplacement des tables et des bancs ; d'examiner l'état général des autres infrastructures de la place et d'identifier les éventuels travaux d'entretien ou d'amélioration nécessaires ; de présenter au Conseil général un calendrier d'intervention, ainsi qu'une estimation des coûts. La parole est donnée au parti socialiste, auteur de cette motion.

M. D. Rota (au nom du groupe PS) : Comment peut-on laisser cette Place du 650ème se dégrader à un tel point. Les images parlent par elles-mêmes… ! C'est attristant de voir cela sur une place qui porte un nom si célèbre. Des tables et des bancs pratiquement inutilisables. La place de jeu présente également des problèmes de sécurité. La présente motion ne demande pas une transformation de la Place du 650ème, mais qu'elle soit entretenue régulièrement. À ce stade, le remplacement de toutes les tables et de tous les bancs semble indispensable ainsi que de revoir la place de jeu. À noter la note positive concernant les toilettes qui étaient, le jour de notre visite, propres. Nous remercions d'avance le Conseil communal pour ses réponses.

M. D. Musitelli (au nom du groupe PLR) : Le PLR soutient également cette motion. Ce sont des éléments favorables pour la population donc nous ne pouvons que nous en réjouir.

Mme C. Durgnat Lopez (au nom du groupe Les Vert·e·s) : Cette motion aurait pu peut-être être incluse dans la motion précédente. Les travaux de remise en l'état de cette place sont au plan des investissements 2027, cependant afin de mettre en lumière et prioriser cette action par rapport à tant d'autres, notre groupe acceptera cette motion à sa majorité.

M. C. Buschini (en son nom) : J'ai interpellé la Commission Sports, Loisirs et Culture dans sa séance du 12 mai 2025 sur l'état de la Place du 650e avec les photos. La réponse du 7 juillet 2025 protocolée : « La place du 650e a été nettoyée et est fonctionnelle. Toutefois, depuis 1993, il serait bien de la remettre au goût du jour et d'y améliorer les grills, jeux et installations pour les loisirs de tous ». Alors, le Conseil communal a-t-il donné une suite à ces améliorations prévues ?

Mme F. Matthey (Présidente) : Nous traiterons cette question en fin de séance, afin de respecter le protocole.

Au vote, la motion est acceptée à 39 voix et une abstention.

9. Motion du groupe PS intitulée « Mise à disposition d'un local climatisé pour les personnes âgées ou en situation de handicap dans le cadre du plan canicule »

Mme F. Matthey (Présidente) : Au vu des épisodes de canicule de plus en plus fréquents et des recommandations cantonales et fédérales en matière de prévention des risques liés aux fortes chaleurs, le parti socialiste souhaite qu'un local climatisé soit mis à disposition des personnes les plus vulnérables. Au travers de cette motion, il demande au Conseil communal d'identifier un local communal adapté ; de le mettre à disposition du public vulnérable lors des périodes de canicule définies par le plan cantonal ; d'assurer une communication claire et accessible à la population concernant l'ouverture de ce local ; d'étudier la possibilité de collaborer avec les institutions locales afin notamment d'assurer une présence minimale ; et d'intégrer cette mesure dans le plan canicule communal. La parole est donnée à l'auteur de la motion.

M. N. Rousseau (au nom du groupe PS) : Le texte de la motion parle de lui-même, nous ne jugeons pas utile de lui adjoindre de longs développements. Précisons juste que nous demandons ici une mesure simple, peu coûteuse et de nature préventive. Nous souhaiterons évidemment qu'un tel local n'ait jamais à servir, mais malheureusement, l'avenir nous réserve peut-être encore des périodes de canicule comme celles que nous venons de traverser, le réchauffement climatique semble durablement installé. Nous profitons ici de l'occasion pour remercier le Conseil communal des mesures déjà prises cet été, notamment une série de téléphones à des personnes âgées pour s'enquérir de leurs éventuels besoins. Merci de votre attention.

Mme C. Durgnat Lopez (au nom du groupe Les Vert·e·s) : Cette motion a soulevé de nombreuses questions dans notre groupe, en plus de l'idée même d'utiliser un climatiseur pour lutter contre la chaleur. En effet, cette salle devra être aménagée et meublée, permettre de se restaurer, avoir une certaine atmosphère, pour qu'elle ne ressemble pas à une espèce de chambre froide hostile. De plus, se pose la question du transport de ces personnes et du personnel nécessaire pour les accueillir. Décrite ainsi, elle ressemble simplement à une salle de séjour d'un EMS qui sera déjà climatisée en période de canicule ou éventuellement à la salle de jeunes. Notre groupe aimerait que toutes les options de collaborations avec les EMS ou autres institutions soient d'abord entreprises, afin d'utiliser un espace déjà climatisé. Nous pourrions aussi envisager un amendement, qui permettrait au point 4, où l'on parle d'étudier la possibilité de collaborer avec les institutions locales, de la passer au point 1, que cela soit compris dans le point 1, mais à moins d'un amendement en ce sens, notre groupe a décidé de laisser le vote libre.

Mme F. Matthey (Présidente) : Est-ce que votre groupe propose formellement un amendement afin de modifier cette motion ?

Mme C. Durgnat Lopez (au nom du groupe Les Vert·e·s) : Non.

M. D. Musitelli (au nom du groupe PLR) : Le PLR acceptera également cette motion. Lors de la dernière séance du Conseil général, il y a eu une question qui avait été posée sur l'utilisation du Centre de loisirs, du local des jeunes, notamment pour d'autres personnes. C'est vrai qu'il nous avait été répondu que cela pouvait être utilisé ou prêté à d'autres associations, comme le Club des aînés. C'est pour cela que nous nous disons que cela pourrait être utilisé dans certains cas, lorsque les jeunes n'y sont pas, pour les aînés. En espérant que la solution retenue ne sera pas de créer un nouvel EMS supplémentaire, mais nous soutenons cette motion.

Au vote, la motion est acceptée à 27 voix contre 4 et 9 abstentions.

10. Postulat du groupe PLR intitulé « Vision cohérente de nos places de parc »

Mme F. Matthey (Présidente) : Le PLR souhaite avoir une vision globale et cohérente des solutions de parcage pour les Boudrysans et Boudrysannes. Il a notamment constaté que, en raison des travaux de réfection de routes, de nouvelles places de stationnement ont été projetées et ceci, en particulier à la rue des Prés. Au travers de ce postulat, le PLR demande notamment au Conseil communal des explications quant à la suppression/modification/ajout de place de parc sur l'ensemble du territoire boudrysan ; un état des lieux des places de parc publiques existantes et son évolution depuis les 3 dernières années, ainsi que l'évolution future préconisée ; une information du Conseil général ou des commissions ad hoc avant une éventuelle modification de l'offre de places de parc publiques et enfin, concernant la rue des Prés, une explication sur toutes les modifications envisagées et/ou effectuées des places de parc publiques dans le cadre des travaux en lien avec la séparation des eaux. Je donne la parole à l'auteur du postulat.

M. D. Musitelli (au nom du groupe PLR) : J'avais déposé le postulat modifié, dans lequel les éléments concernant la rue des Prés n'en font plus partie.

Mme F. Matthey (Présidente) : Oui, je pense que, formellement, vous devez déposer un amendement en séance puisque les autres groupes n'ont pas reçu cette information. Vous pouvez faire cet amendement maintenant et je vous propose de l'expliquer dans votre prise de position.

M. D. Musitelli (au nom du groupe PLR) : Dans la continuité de la motion « Relions Boudry », le PLR demande que le Conseil général puisse également disposer d'une vision globale des places de parc, y compris des P+Rail, et de leur évolution future. Nous demandons que le Conseil général, ou tout au moins les commissions concernées, soit informé de cette évolution. Il s'agit d'une évolution sociétale qui ne concerne pas uniquement la suppression de places de parc, mais aussi leur modification ou leur ajout. En effet, lorsque des places sont supprimées à certains endroits et créées ailleurs, cela peut également entraîner des reports de mobilité. Pour nous, il est important, pour une partie de la population, de disposer de cette vision générale et globale de la mobilité multimodale. C'est pour cette raison que nous déposons cette motion.

Je précise qu'à la suite des discussions avec les différents groupes, nous avons supprimé toutes les mentions relatives à la rue des Prés. Celles-ci avaient été introduites à titre d'exemple. Effectivement, plusieurs membres du Conseil général habitent à la rue des Prés et tout le monde ne partage pas le même avis sur cette question. Comme il s'agissait avant tout d'un exemple et que cela prêtait davantage à confusion qu'à autre chose, nous avons déposé un amendement prévoyant la suppression pure et simple des paragraphes qui y faisaient référence. Pour des questions de cohérence, nous avons également ajouté la mention des « P+Rail y compris ». Pour nous, cela relève pleinement de la mobilité et un P+Rail constitue aussi, d'une certaine manière, une forme de place de parc.

Mme F. Matthey (Présidente) : Donc cette mention des P+Rail est un deuxième amendement qui ne figure pas dans le texte reçu.

M. D. Musitelli (au nom du groupe PLR) : Si, il est intégré.

Mme C. Gillardin (au nom du groupe PS) : Nous allons prendre position sur le postulat amendé, qui vient d'être soumis par le PLR. Nous avions des réserves sur ce point concernant la rue des Prés, mais moyennant cette suppression, le parti socialiste accepte ce postulat.

Mme M. Belgrano (au nom du groupe Les Vert·e·s) : Nous acceptons à l'unanimité le nouvel amendement proposé.

Mme F. Matthey (Présidente) : Comme les groupes ont déjà donné leur accord à l'amendement dans leurs interventions, je propose que nous votions le postulat amendé, sans passer par le vote intermédiaire de l'amendement.

Au vote, le postulat amendé est accepté à l'unanimité.

11. Postulat du groupe PLR intitulé « Le centre fédéral d'asile (CFA) : avantages et inconvénients pour la Commune de Boudry et ses habitant-es »

Mme F. Matthey (Présidente) : Constatant, d'une part, que les médias se sont fait l'écho de nombreuses dégradations et divers délits commis par une partie – minoritaire – des bénéficiaires du centre fédéral et, d'autre part, une fatigue de la population face à cette insécurité, et un sentiment d'impuissance grandissant, le PLR souhaite avoir une vision d'ensemble des avantages et inconvénients concrets que le CFA apporte à la Commune de Boudry et à ses habitant·e·s. Pour ce faire, il pose toute une série de questions auxquelles le Conseil communal est invité à répondre en présentant une vue d'ensemble la plus exhaustive possible sur les différents avantages et inconvénients du CFA pour la Commune et sa population, tant d'un point de vue pratique que financier. J'invite le PLR à venir présenter sa position.

M. D. Musitelli (au nom du groupe PLR) : Effectivement, il s'agit d'un sujet chronique. Nous voyons régulièrement des articles dans les journaux et il est surtout question des inconvénients. Hasard du calendrier, nous avons également reçu un courrier à ce sujet pour la séance d'aujourd'hui. Au travers des différents articles, on constate que ce centre suscite un certain malaise chez une partie de la population et qu'il existe un ressenti réel de certains habitants par rapport au Centre fédéral d'asile. À titre personnel, j'avais commencé à faire quelques recherches afin de savoir quels étaient les avantages, notamment sur le plan financier, et de mieux comprendre ce que cela impliquait pour Boudry et pour ses habitants. J'ai toutefois constaté qu'il était assez difficile de trouver ces informations. Je me suis dit, le PLR s'est dit qu'il serait intéressant de disposer d'un rapport d'information du Conseil communal à l'attention du Conseil général, qui expliquerait un peu tout cela. Le Centre fédéral d'asile présente des avantages et des inconvénients et il nous semblerait utile de pouvoir disposer d'une information complète afin d'avoir, à l'avenir, un débat objectif sur cette thématique. C'est une réalité qui fait parler d'elle et qui continuera malheureusement à faire parler d'elle. Effectivement, pour nous, indépendamment des chiffres, des statistiques ou encore de la criminalité, il subsiste un sentiment qui est réel pour une partie de la population. Dans ce contexte, disposer d'informations concrètes et factuelles ne peut qu'être favorable à la qualité du débat. C'est pour ces raisons que nous vous demandons d'accepter ce postulat.

M. N. Rousseau (au nom du groupe PS) : Même si ce n'est de loin pas la première fois que nos autorités sont saisies de ce problème, le PS acceptera ce postulat. Il nous semble en particulier opportun et utile d'avoir enfin une analyse complète des avantages et inconvénients financiers que ce Centre induit pour notre Ville. Cela dit, le problème d'une compensation financière pour les déprédations commises ne nous semble pas si évident que cela, ne serait-ce qu'à cause de la difficulté à les attribuer exactement à telle ou telle personne ; la police l'a récemment confirmé, les vols et incivilités ne sont pas tous à imputer à des requérants. Et quand ces derniers sont dûment incriminés, il s'agit d'une petite minorité bien identifiée, mais difficile à expulser. Nous souhaitons aussi ce rapport, dans la mesure où il serait intéressant de connaître les chiffres de la police. Je pense qu'ils figureront dans le rapport en question. Au passage, nous nous permettons d'insister pour que, dans chaque cas, une plainte soit dûment déposée, notamment en cas d'effraction ou de violence, de manière à permettre à nos autorités de se faire une vision complète du phénomène et de ne pas se baser uniquement sur des ouï-dire ou sur des informations insuffisamment étayées. Quant à l'éventuelle volonté de notre Commune de changer l'affectation du Centre, nous nous permettons de rappeler qu'il ressort de la seule autorité du canton

et accessoirement de la Confédération. En l'état, s'il est un vœu que le PS peut émettre, c'est que les questions de sécurité continuent toujours de rester à l'agenda et que si ce CFA continue aussi sa cure d'amaigrissement que cela soit soutenu par nos Autorités. Rappelons au passage que la Confédération cherche maintenant en Suisse romande un deuxième centre d'accueil de premier accueil qui pourrait soulager le nôtre, en vain semble-t-il pour l'instant ! À nous de convaincre nos homologues d'autres communes romandes que cette question de l'accueil de requérants n'est pas insoluble. Merci de votre attention.

M. R. Barrabas (au nom du groupe Les Vert·e·s) : Le centre fédéral d'asile est une réalité de notre commune depuis un peu plus d'une décennie. Certains lui imputent tous les maux, d'autres le soutiennent envers et contre tout. Au milieu, il y a beaucoup d'interrogations et il est certain qu'il est toujours possible de mieux et de plus communiquer. Parce que ça évite les rumeurs, les bruits de couloirs, les "on m'a dit que" et surtout, parce que ça permet de se forger une opinion sur des informations de première main. Dans cette perspective, nous soutenons ce postulat.

M. P. Chapuisod (CC) : Le Conseil communal est très attentif à ce qui se passe autour du Centre fédéral d'asile. Il fera le nécessaire pour répondre à toutes les questions qui sont posées dans ce postulat. Je tiens à remercier M. N. Rousseau d'avoir rappellé qu'il faut absolument déposer plainte lorsqu'il y a des déprédations, des problèmes, ce n'est que grâce à ces plaintes que nous pouvons un peu discuter au niveau du Conseil d'État avec des problèmes de sécurité. Les plaintes se déposent à la gendarmerie à Boudry, au poste du BAP à Neuchâtel ou sur le site internet de la police cantonale. Merci de votre attention.

Au vote, le postulat est accepté à 38 contre 1 et 1 abstention.

12. Interpellation du groupe PS intitulée « Tarifs de l'électricité à Boudry : pourquoi sommes-nous parmi les plus chers ? »

Mme F. Matthey (Présidente) : Constatant que Boudry figurerait parmi les communes les plus chères de Suisse romande en matière de tarifs de l'électricité, le PS souhaite savoir si le Conseil communal a entrepris, ou entend entreprendre, des démarches auprès d'Eli10 afin de comprendre et, le cas échéant, faire baisser les coûts supportés par les consommateurs boudrysans.

Le déroulement de l'examen d'une interpellation diffère un peu de la procédure habituelle qu'on applique au rapport, motion et postulat. En premier lieu, c'est l'auteur du texte, en l'occurrence le groupe PS, qui peut brièvement développer son contenu. Ensuite, le Conseil communal est invité à répondre, mais aucune discussion n'est ouverte, selon notre RGC. L'auteur de l'interpellation peut uniquement dire s'il est satisfait par la réponse. Cas échéant, le sujet est clos. En cas d'insatisfaction, l'auteur peut décider de déposer une motion. La parole revient donc au parti socialiste.

M. D. Rota (en son nom) : Le 8 septembre 2026, les habitants de Boudry ont appris au téléjournal du 19h30 que notre commune figurerait parmi les communes les plus chères de Suisse romande, avec un tarif avoisinant les 34 centimes par kWh. Hormis le dégât d'image pour notre commune, la question du montant de la facture se pose ! On peut constater qu'Eli10 est bien trop petit pour négocier des tarifs concurrentiels sur le marché de l'électricité. Dès lors, plusieurs questions se posent :
Quelle solution pour offrir un tarif décent à l'image des autres communes romandes ?
Quelle est la position des autres communes ?
Quelle est la position du Conseil communal ?
Nous remercions d'avance le Conseil communal pour ses réponses.

Mme C. Zeter (CC) : Je vais apporter deux réponses à ce stade. La première, c'est qu'effectivement, vous avez pu constater que les tarifs d'Eli 10 figurent parmi les plus chers de Suisse romande. Cependant, il faut tout de même relever que, pour 80 % des ménages, les tarifs vont baisser en 2027. Il y aura donc une baisse des tarifs pour une grande majorité de la population. Parmi les bénéficiaires de cette baisse, on trouve principalement les petits et les moyens consommateurs. Si vous vous souvenez, vous étiez invités, en début d'année, à rencontrer Eli 10. À cette occasion, celles et ceux d'entre vous qui ont participé à cette séance avaient demandé une meilleure répartition entre les différents groupes de consommateurs. C'est précisément ce qu'a fait Eli 10 pour 2027. L'entreprise a privilégié la baisse des tarifs pour les petits et les moyens consommateurs, tandis que certains grands clients professionnels, qui bénéficiaient jusqu'ici de tarifs parmi les plus bas, connaîtront une légère hausse. C'était le premier point que je souhaitais souligner. La deuxième chose, et nous vous le confirmerons tout à l'heure, concerne la séance du Conseil général du 16 novembre, dont la date est désormais confirmée. J'ai demandé aux instances dirigeantes d'Eli 10 d'être présentes de 19h00 à 20h00, avant le Conseil général, afin de pouvoir échanger avec vous sur cette question des tarifs, apporter des réponses concrètes et vous permettre d'exprimer vos préoccupations. Je vous invite donc à réserver d'ores et déjà la date du 16 novembre à 19h00 afin de pouvoir rencontrer la direction d'Eli 10. Je vous remercie de votre attention.

Mme F. Matthey (Présidente) : Merci pour ces précisions. Est-ce que l'auteur de l'interpellation, le parti socialiste s'estime satisfait par ces réponses ?

M. D. Rota (au nom du groupe PS) : Franchement non, la grande question est de savoir si Eli 10 est assez grand, à l'avenir, pour offrir toujours les prix compétitifs. Honnêtement, je ne le pense pas. Je considère que la réponse est incomplète, mais peut-être que le 16 novembre, nous apprendrons quelque chose.

Mme F. Matthey (Présidente) : Si vous ne deviez pas être satisfait après la séance du 16 novembre, vous aurez la possibilité de déposer une motion sur cette question.

13. Interpellation du groupe PS intitulée « Installation de patrouilleurs·euses scolaires sur le passage-piéton sis sur la route de Cortaillod »

Mme F. Matthey (Présidente) : À l'heure actuelle, les enfants doivent traverser la chaussée au passage piéton de la route de Cortaillod sans bénéficier d'une présence humaine dédiée à leur accompagnement, alors que le trafic y est important. Le parti socialiste demande au Conseil communal d'étudier la mise en place d'un service de patrouilleurs scolaires au passage piéton mentionné. Je laisse la parole au parti socialiste pour motiver son interpellation.

M. J. Wessner (au nom du groupe PS) : Comme en février 2025, puis en mai dernier, je me permets, au nom du groupe socialiste, de solliciter à nouveau le Conseil communal au sujet de la sécurité publique, en l'occurrence celle d'une centaine d'écolières et d'écoliers habitant Areuse. J'ai déjà développé deux fois devant vous les arguments soutenant ce sujet, une troisième fois par écrit dans le cadre de la présente interpellation. Je n'insiste donc pas et me contenterai d'ajouter simplement deux éléments. D'abord, pour dire que c'est possible : la commune de La Grande Béroche a réalisé cette démarche au centre du village de Bevaix dans un contexte similaire, à l'exception de la vitesse qui y est limitée à 40km/h, et non à 50 km/h comme à Areuse. Ensuite pour formuler une précision légale qui confirme la responsabilité de la commune en la matière, si des doutes devaient encore subsister. La Loi cantonale sur les routes et voies publiques (LRVP) évoque à son article 28 alinéa 2, lettre b : « Les communes assument les coûts liés à la construction et à l'entretien des aménagements de sécurité et de modération de trafic de sa compétence, sur routes cantonales et communales ». Quant au règlement d'exécution cantonal de la loi sur la police, son annexe précise les tâches communales, parmi lesquelles : « La formation et le contrôle des patrouilleurs scolaires » ; « La surveillance aux

abords des écoles » et « La sécurisation des chemins menant aux écoles ». J'espère que la thématisation de cette problématique sera cette fois suffisamment considérée par le Conseil communal. Je vous remercie de votre attention.

M. P. Chapuisod (CC) : Oui, merci. Effectivement, vous aviez posé la question concernant ce passage pour piétons. Nous avions répondu partiellement. Il y a des études en cours, toutefois, il faut savoir que c'est une route cantonale et que nous ne pouvons pas agir comme nous le souhaitons, ni très rapidement et tous les projets de passages pour piétons sont également soumis au SPCH. Il existe toutefois une volonté de réduire la vitesse sur l'ensemble du tronçon, qui est actuellement limité à 60 km/h, puis à 50 km/h sur une partie, avant de repasser à 60 km/h. L'objectif est de mettre tout ce tronçon à 50 km/h. Une étude du BPA indique également que le marquage devrait être quelque peu refait. L'éventualité de poser un feu rouge avec bouton poussoir a été examinée, mais le SPCH n'y est pas du tout favorable. Pour les patrouilleurs scolaires, la présence de l'îlot central complique aussi la situation. Je dois encore examiner différents éléments liés à la sécurité, notamment parce que les patrouilleurs pourraient être masqués par cet îlot. Un autre problème concerne les effectifs. Nous avons actuellement tout juste assez de patrouilleurs pour les passages situés devant les deux collèges. Nous procéderons à des annonces si cela s'avère nécessaire, mais nous reviendrons sur ce sujet.

Mme F. Matthey (Présidente) : Est-ce que l'auteur de cette interpellation est satisfait de cette réponse ?

M. J. Wessner (en son nom) : Non, j'attends la suite des informations en espérant avoir une réponse à mes questions.

14. Informations du Conseil communal

M. P. Chapuisod (CC) : À la question de M. C. Buschini, si la commune pouvait se donner la peine d'aménager la parcelle sise à l'ouest de l'entrée de la localité, avec soit du mobilier, un jardin public ou des fleurs. Un montant sera porté au budget 2027 pour améliorer cet endroit.

À la deuxième question par la même personne, M. C. Buschini : pouvez-vous nous renseigner sur l'avancement du réaménagement de la Maisec, du dortoir des scouts ? C'est clair que c'est une maison privée, nous ne pouvons pas interférer dans les aménagements de ce bâtiment. Toujours est-il que je sais que c'est en cours et qu'ils font des travaux eux-mêmes. Quant à savoir si un représentant de la commune participe à leur assemblée générale, il faudrait déjà que l'on soit invité, ce qui n'a pas été le cas ces dernières années.

Mme C. Zeter (CC) : Je vais répondre à la question de M. Musitelli. La question était : quelle démarche le Conseil communal a-t-il entreprises pour définir clairement les critères d'application de la clause d'urgence et éviter de nouvelles contestations de l'Office des communes ? Sur la question de la procédure, pour éviter des contestations : nous voulions vous dire que l'Office des communes est désormais consulté en amont de chaque rapport pour le Conseil général. La collaboration est bonne et l'Office des Communes est très réactif, les réponses nous parviennent rapidement. De plus, l'engagement d'un nouvel administrateur ou d'une nouvelle administratrice, prochainement, offrira de nouvelles ressources à l'interne pour garantir ce point. Dans l'intervalle, si nécessaire, nous avons le soutien de Mme Wagnières, qui remplit à temps partiel des fonctions d'administratrice en intérim et nous avons aussi le soutien juridique d'un cabinet d'avocat. Concernant les critères d'application de la clause d'urgence, l'Office des communes nous a indiqué que sur le plan matériel la jurisprudence du tribunal fédéral précise que la clause d'urgence ne se justifie que pour des motifs importants

impliquant une urgence réelle, elle ne saurait être appliquée en particulier pour remédier à des retards de planification, pour accélérer la réalisation d'un projet, ou encore pour des raisons de simples oublis.

Mme M. Schlaeppi (CC) : Nous souhaitons vous informer d'une invitation qui s'adresse également aux membres du Conseil général. Il s'agit du forum neuchâtelois des autorités politiques, qui est organisé chaque année par Objectif :ne. Cette année, il fête leurs 20 ans. Le thème sera « Les métiers de la politique : une vocation en danger ? ». Avec plusieurs invités et intervenants de premier plan. Cela aura lieu le 5 novembre, dès 17h00, comme l'année dernière à Microcity à Neuchâtel. Nous vous encourageons vivement d'y participer si vous le pouvez. Les places sont limitées, il faut s'inscrire. Le lien ainsi que toutes les informations vous seront mis à disposition sur ECHO.

Mme A. Macherel Rey (CC) : Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, il m'appartient de vous informer que jeudi, le 1er octobre, à 18h30, aura lieu l'inauguration officielle du sentier Archibald Quartier. En effet, le 1er mars 1996, décédait Archibald Quartier, qui était natif de la Commune de Boudry. Nous entendons ainsi lui rendre hommage. La population est invitée, le Conseil général est également invité et il s'agira d'une cérémonie de petite envergure, mais tout de même avec la présence du Président du Grand Conseil, que tout le monde connaît ou presque, puisqu'il s'agit de M. R. Dubois qui a siégé 10 ans au législatif de notre commune. Bienvenue donc, jeudi dès 18h30, au bas de la passerelle de Vaulaneux, côté poste.

15. Questions

M. N. Rousseau (en son nom) : Il était question d'une fermeture de la Poste de Boudry contre laquelle tous nos partis s'étaient mobilisés. Elle est toujours en fonction, je crois savoir que l'éventuel repreneur n'a pas donné suite à la demande qui lui était adressée. Cette poste est toujours ouverte, j'y vais assez régulièrement, il y a toujours des clients. Est-ce qu'il ne faudrait pas profiter de l'occasion pour remettre « une couche » et réinsister sur l'utilité indispensable de cette poste pour notre commune. Je vous rappelle que Cortaillod et Bevaix ont perdu la leur. D'autre part, deuxième question : on a entendu des rumeurs de licenciement dans la grande entreprise qui fait la richesse de Boudry, BMS. Vous avez aussi certainement entendu parler d'un éventuel projet de fusion avec un gros groupe britannique, AstraZeneca, pour ne pas le citer. Sachant que cette entreprise est une entreprise fondamentale pour les finances de notre commune, notamment à cause de son siège social européen, est-ce que le Conseil communal suit le dossier et peut, dans la limite de ses compétences évidemment, nous renseigner sur les éventuelles informations qu'il aurait sur la pérennité de cette entreprise sur notre commune.

Mme C. Zeter (CC) : Concernant la poste, nous avons des échanges, à peu près une fois par trimestre avec les représentants de La Poste. Effectivement, il y a des changements dans la planification. Lors de ces échanges, nous rappelons à chaque fois que la position de la commune de Boudry reste de conserver la filiale de La Poste au sein de notre commune et que finalement la solution d'avoir une poste à Colombier ne convient pas, notamment pour des questions de mobilité, de stationnement et autres. À ce stade, je ne suis pas autorisée à vous donner des informations précises, mais effectivement, la situation est en évolution.

Mme M. Schlaeppi (CC) : Concernant BMS, pour répondre à la question de M. Rousseau, nous avons des contacts réguliers. Nous avons eu des contacts avant les vacances d'été avec l'entreprise et la direction, avec la directrice. Aujourd'hui, ce qu'il faut savoir c'est que plusieurs médicaments tombent dans le domaine public, c'est-à-dire qu'ils ont perdu le marché et ils sont dans une phase de développement de nouveaux médicaments en Europe et dans cette vague de creux, nous allons dire, ils sont obligés de procéder à des vagues de licenciements. Ce qu'il faut savoir c'est que cela se passe régulièrement chez BMS. Je sais que la semaine dernière UNIA était sur place parce qu'il semblerait

que la communication n'était pas optimale, mais je n'en sais pas plus, le Conseil communal n'est pas au courant de cela. Mais sachez qu'il n'y a rien d'alarmant pour l'instant, nous avons également eu des contacts avec le NECO qui a des relations très proches avec BMS et qui suit la situation. Aujourd'hui, nous pouvons dire qu'à moyen terme, il n'y a aucun signe que BMS quitte le territoire de Boudry. Nous avons exactement les mêmes informations du service des contributions, de son directeur qui valide les mêmes informations. Aujourd'hui, tous les feux sont verts pour cette entreprise. Mais effectivement, il y a une petite baisse d'activité. Concernant l'éventuelle fusion avec AstraZeneca, je ne suis pas en mesure de vous répondre, parce que je suis comme vous, je l'ai lu dans la presse. Je ne crois pas non plus que le Canton ait des informations à ce stade. Mais si la situation devait évoluer, bien entendu, nous vous tiendrions au courant.

M. C. Buschini (en son nom) : Comment se fait-il qu'un agrico-transporteur, depuis de nombreuses années, puisse entreposer ses bennes, remorques et engins en bordure de champs et sur des terres agricoles qui sont aussi accaparées par du stationnement et du stockage de matériaux en forme de gravière ? Il s'agit du quartier des Buchilles, route de l'Europe, chemin de Belmont et chemin des Trèches.

Mme C. Zeter (CC) : Nous vous donnerons réponse lors de la prochaine séance du Conseil général.

La présidente lève la séance à 21h44.

Boudry, le 28 octobre 2026

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

La présidente	La secrétaire
Fanny Matthey	*Carole Durgnat Lopez*

Annexes : - tableaux comparatifs pour la balayeuse et le véhicule électrique pour les Travaux publics

Tableau comparatif des coûts

Balayeuses

Marque	Modèle	Coût	Remarques
Bucher	Citycat V20E	247'012.- TTC	Offre retenue et complète
Boschung	S2.0 Max	265'000.- TTC	Offre travaillée
Kärcher	MC 250 elect.	262'361.- TTC	Offre de base, essais pas concluants!
Mathieu Fayat	Ravo E2	262'438.- TTC	Offre de base, essais pas concluants!
Schmidt	eSwingo	248'254.- TTC	Offre de base, essais pas concluants!

Le modèle avec moteur thermique Bucher citycat V20 Diesel idem Cortaillod achat 2024 !
165'000.- sans les accessoires.

Petit véhicule électrique

Marque	Modèle	Coût	Remarques
Alké	ATX 440 M	90'653.- TTC	Offre retenue et complète
Goupil	G4+	67'992.- TTC	Véhicule très long et une mauvaise répartition du poids.
Züko	N50L	87'523.- TTC	Véhicule estimé dangereux à conduire (direction trop brusque !)

Remarque complémentaire: les deux modèles non choisis ne sont pas adaptés, voire dangereux lors de déplacements sur des routes avec des pentes supérieures à 10 %.